P R O J E T

DE

# RAPPORT DE LA REUNION TECHNIQUE DES COORDONNATEURS CHARGES DES PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION LINGUISTIQUE

---

C.E.L.H.T.O. - NIAMEY (NIGER)

20-23 FEVRIER 1984

---

Faisant suite à la Conférence Internationale organisée par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique du 26 au 30 Avril 1983, une réunion technique des Coordonnateurs chargés des Projets Régionaux de Coopération Linguistique s'est tenue, avec la collaboration du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO), à Niamey du 20 au 23 février 1984.

La séance inaugurale de cette rencontre placée sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Illa MAIKASSOUA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a prononcé l'allocution d'ouverture a été marquée par la présence du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Monsieur Amadou DJIBO et par la présence effective du Secrétaire Général de l'ACCT Son Excellence Monsieur François Owono N'GUEMA qui est intervenu pour situer l'importance de la réunion.

On trouvera en annexe et selon l'ordre dans lequel elles ont été prononcées, les allocutions de :

- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Monsieur Diouldé LAYA Directeur du C.E.L.H.T.O.

- Monsieur le Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Les participants à la réunion ont ensuite procédé à l'élection d'un <u>bureau</u> composé :

- d'une Présidente: Mme Mary White KABA (Niger)
- d'un Premier-Vice Président: Mr. Henri Marcel Bot Ba Njock (Cameroun).

d'un deuxième
2°) Vice Président : Mr. Pierre VERNET (Haïti)

d'un rapport général: Mme Claire GRAH (Côte d'Ivoire)

d'un rapporteur général adj. Mr. Marc Laurent HAZOUME (Bénin).

L'ordre du jour de la réunion technique, après avoir été discuté et adopté par les participants à la réunion apparaît comme suit:

Lundi 20 février

| | |
|---|---|
| 10h00 | Ouverture officielle |
| 11h00 | Pause |
| 11h30 | Election du Bureau<br>Adoption de l'ordre du jour<br>Evaluation des Projets MAPE ASOL en séance plénière |
| 13h00 | Déjeuner |
| 15h30 | Reprise de la séance plénière<br>Evaluation des projets<br>ALAC LETAC<br>Présentation des nouveaux Projets régionaux<br>Projet "Langues Nationale et Media". |
| 17h00 | Pause |
| 17h30 | Projet Création - traduction |
| 19h00 | Fin de séance. |

Mardi 21 février

| | |
|---|---|
| 8h00 | Projet "Didactique des langues Nationales" |
| 10h30 | Pause |
| 11h00 | Travaux en commission |
| $C_1$ | Projet Description systématique et Esquise Linguistique. |

| | |
|---|---|
| | $C_3$ Projet Dynamique des langues et des Sociétés. |
| 13h00 | Déjeuner |
| 15h30 | Reprise des Travaux en commission |
| | $C_1$ et $C_3$ |
| 19h00 | Fin de séance. |

Mercredi 22 février

| | |
|---|---|
| 8h00 | Poursuite des travaux en commission |
| | $C_2$ : Projet Dictionnaires monolingues et lexiques spécialisés |
| | $C_3$ : Suite |
| 10h30 | Pause |
| 11h00 | Reprise des travaux en commission |
| 13h00 | Déjeuner |
| 15h30 | Séance de travail des rapporteurs de commissions |
| 19h00 | Fin de séance. |

Jeudi 23 février

| | |
|---|---|
| 8h00 | Séance plénière<br>Présentation et adoption des rapports de commissions<br>Présentation puis adoption du rapport général |
| 12h30 | Séance de clôture. |

Il revenait alors aux coordonnateurs des projets MAPE, ASOL, LETAC et ALAC de faire le point desdits projets et de dégager pour l'avenir de nouvelles orientations dans la perspective du lancement des actions dites de "deuxième génération".

C'est ainsi que prirent successivement la parole Messieurs Adama BERTHE (coordonnateur du projet MAPE), HAZOUME Marc (coordonnateur du projet ASOL) et Emmanuel SOUNDJOCK (coordonnateur du projet LETAC-ALAC).

De leurs exposés qui devaient être centrés sur six points principaux :

- origine et genèse
- objectifs et caractéristiques
- méthodologie
- organisation au niveau national et régional
- moyens mis en oeuvre
- résultats.

il s'est dégagé un grand nombre de questions qui au plan prospectif, devront grandement influencer les projets à venir.

En effet, après en avoir approuvé les contenus, les participants ont fait ressortir trois types communs d'observations puisque les problèmes rencontrés par les différentes équipes impliquées dans la réalisation des projets n'étaient pas fondamentalement différents.

Il s'agit d'abord de la prise en charge par nos Etats respectifs des résultats acquis sur le terrain.

Pour cela, les participants ont souhaité que les chercheurs les vulgarisent et les mettent à la disposition, non seulement des seuls ministères chargés de l'éducation, mais aussi de tous les

secteurs soci-économiques des pays.

Cette action, et c'est là le deuxième type d'observation, devrait être soutenue par la dotation des équipes en matériel technique de reproduction, notamment en machines à claviers spéciaux conformes à l'alphabet africain de référence.

Le troisième type de remarques est relatif à la diffusion des résultats et à une circulation adéquate de l'information.

Il est apparu en effet que si certaines équipes tra-£ / vaillant dans les mêmes domaines d'investigations, Letac et Mape d'une part ou Alac et Asol d'autre part avaient périodiquement pris connaissance des difficultés et des erreurs des uns et autres, les résultats se seraient améliorés d'une étape à une autre.

Pour pallier de telles insuffisances, il a été proposé premièrement, de confier aux instituions régionales existantes (CELHTO, CERDOTOLA par exemple) la diffusion de l'information afin de dégager l'ACCT de cette tâche; deuxièmement, la création d'un bulletin trimestriel de liaison entre les centres et instituts impliqués dans les projets.

Enfin, ayant constaté que les aires de recherches débordaient souvent sur des Etats non membres de l'Agence, notamment anglophones, les participants à la réunion ont suggéré que des relations soient dorénavant nouées avec ces pays pour permettre aux équipes de s'enrichir de leurs expériences souvent très riches.

A l'issue de ces déscussions, quelques leçons pertinentes ont été tirées et il a été recommandé :

a) que les prochains projets s'intègrent reellement dans les projets de recherches arrêtés par nos pays respectifs afin qu'elles soient effectivement prises en compte par les Etats eux-mêmes et qu'une utilisation optimale des résultats soit assurée.

b) que afin d'aboutir à des résultats fiables que les chercheurs souvent attachés à d'autres activités nationales, disposent d'un temps assez appréciable pour la conduite des travaux et que les contrats signés initialement pour une durée d'un an soient étendus sur deux ans.

Les représentants de l'ACCT ont fait remarquer à cet effet qu'il y a là des difficultés objectives que ne pourraient contourner que des avenants aux différents contrats.

c) que les individus ou les équipes de recherches se sentent plus responsables des projets auxquels ils sont associés.

d) enfin, que les coordinations soient dotées de moyens adéquats dans le cadre de leurs relations avec les équipes.

Après ces longs et fructueux débats, les participants à la réunion devaient alors entrer de plain pied dans la mise en forme définitive des projets retenus à la réunion de Yaoundé et ce sur la base de documents préparés par certains organes spécialisés de l'Agence et par des chercheurs.

C'est ainsi qu'il a été discuté dans la journée du 20 février 1984 les documents ci-après :

a) "Langues nationales et Médias"
b) "Création et Traduction"

respectivement présentés par Messieurs Thierry Arnold (Acct) et David DAL BY (CIRELFA).

De la présentation du document "Langues Nationales et Médias", il ressort que, tout en étant fidèle à l'esprit du texte de Yaoundé, certaines considérations nouvelles y ont été introduites suite à deux réunions tenues, l'une au Tchad et l'autre en Centre-Afrique au cours de l'année 1983.

En effet, la participation effective de tous les secteurs et notamment des radio-diffusions ne sera possible qu'à la condition que la direction de ce projet ne soit pas monopolisée par des instituions à vocation linguistique.

C'est pourquoi, il a été proposé la création d'un comité international de coordination auquel s'adresserait chaque pays en dehors des comités nationaux des média dont l'éventail de participation pourrait être assez large (linguistes, journalistes de la presse écrite et parlée etc).

Cette proposition qui a donné lieu de divergences, confère, selon certains délégués un rôle secondaire aux centres régionaux qui devraient en fait être des pôles de coordination présents dans tous les projets et faisant appel à toute compétence technique et scientifique, si l'on doit s'en tenir aux acquis de Yaoundé selon d'autres.

Il a été alors retenu, sur proposition d'un délégué, que pour éviter une paralysie dudit Comité , il serait plus adéquat de parler de membres et non d'institutions. Les Centres pourraient alors y être représentés par l'un de leurs membres.

Une autre remarque a été que l'Agence doit entrer en contact avec les responsables des radio diffusions afin de favoriser la constituion des comités et le dialogue au sein de ces comités. Toute susceptibilité sera donc ainsi évitée.

Quant au second projet "Création et Traduction" il a été présenté par Mr David DALBY qui a prévilégié l'aspect "création littéraire" par rapport au projet initialement retenu à Yaoundé et qui s'intitulait "Traduction d'ouvrages en langues nationales".

Cette nouvelle approche de la question s'explique selon l'ACCT, par le fait que l'élargissement a été recommandé par le comité chargé de l'étude des résultats des travaux de Yaoundé en vue de l'enrichissement du projet initial.

Les débats qui ont suivi ont révélé un grand nombre de difficultés dans la mise en place de son acheminement apérationnel.

Ces difficultés étaient en effet de plusieurs ordres et ont suscité les questions suivantes:

1°) Le type d'oeuvre à primer
2°) La ou les langues à promouvoir pour la circonstance
3°) Présentation des oeuvres primées (unilingue ou bilingue).

Malgré l'importance et la pertinence du projet dans les contextes socio-politiques de nos Etats, des divergences se sont fait jour autour des réponses apportées à chacune des. questions.

Si certains délégués approuvent l'idée du concours telle qu'elle a été proposée, d'autres par contre, en raison de la politique linguistique de leurs Etats, ont préféré porter leur choix sur l'extension du concours soit à toutes les langues parlées dans chaque Etat, soit aux langues d'alphabétisation.

Quant à la présentation des oeuvres primées, certains délégués ont estimé qu'une édition monolingue constituerait une mesure incitatoire pour la lecture.

Devant de telles divergences, il a été demandé à un comité ad hoc de présenter le lendemain soit le 21 février de nouvelles propositions acceptables par tous.

Après discussion, les données suivantes ont été soumises à l'assemblée :

Premièrement, compte tenu de la modicité des fonds alloués au projet et dans le souci de ne pas imposer aux Etats certaines langues dites de grande extension, il a été proposé l'organisation de deux concours dans le domaine de la création en Kinyarwanda, en Kirundi, en Lingala et en Soninké pour un premier groupe de

langues. En Sonray-Zarma et Dendi pour le second groupe.

Pour le premier groupe, le concours sera ouvert en Avril 1984 et prendra fin en Avril 1985, tandis que pour le second il débutera en Juillet 1984 et durera également un an.

La traduction quant à elle, irait dans le sens langues africaines - langues créoles.

Fruits d'une analyse minutieuse des points de divergence, ces propositions ont suscité à nouveau des questions dont certaines avaient déjà été posées la veille.

Il s'agit notamment du choix des langues qui selon certains délégués paraît trop restrictif. Il faudrait,proposent-ils d'y en ajouter d'autres tout en réduisant la valeur du prix.

Pour d'autres, il serait important de développer la créativité nationale en permettant à un plus grand nombre de concourents d'y prendre part.

Quant à la diffusion, elle doit être assurée localement avec la participation des maisons d'édition et dans des formats accessibles au grand public.

Autant de problèmes qui n'ont pu donner corps au projet que doit revoir à nouveau un comité adhoc.

S'agissant du troisième projet "Didactique des langues nationales" présenté par Monsieur George Guédou, il vise les objectifs suivants :

- la mise en place et/ou l'amélioration des structures pédagogiques,
- la formation et/ou le recyclage des personnels enseigants,

- la définition et/ou l'actualisation des contenus des programmes ainsi que la production de matériel didactique adéquat.

L'auteur a fait aussi remarquer que la plupart des pays concernés étant en phase d'expérimentation, la collaboration entre les institutions s'occupant de la problématique pédagogique s'avère nécessaire pour un échange d'information et de documentation profitable aux uns et aux autres.

Les débats qui ont suivi ont fait ressortir la nécessité:

- d'une intervention ponctuelle de l'Agence pour favoriser la constitution d'ateliers de didactique des langues nationales.

- d'une extension du programme de didactique de langues nationales du système éducatif à l'ensemble des secteurs socio-économiques des pays.

- Ce qui sans nul doute entraine un échange important de la documentation, des expériences et des personnes entre les institutions tant au plan horizontal que vertical.

C'est ici que doit alors se mesurer le rôle dévolu au bulletin de liaison dont la création a été préconisée plus haut.

Il a été également préconisé par des participants que s'instaure au niveau de certains organes de l'Agence une réflexion sur l'utilisation de l'informatique dans la problématique pédagogique en matière d'enseignement des langues créoles et africaines.

L'assemblée a également mis l'accent sur l'importance d'une programmation des priorités au plan de la didactique des langues au niveau de chaque pays et d'une réflexion sur les problèmes posés par la transition entre les écoles maternelles expérimentales et les

écoles primaires traditionnelles. Ce qui exige que soit prise compte la question fondamentale des expériences.

Toutes ces opérations ne pourront être viables et fructueuses que lorsque la question de l'harmonisation des transcriptions sera résolue, préconisent quelques délégués.

Enfin, au plan universitaire, si le concensus est apparu que la didactique des langues nationales est une composante de l'enseignement de linguistique, le contenu n'est pas toujours facile à cerner.

Aussi les participants ont-ils souhaité dans ce domaine précis un échange d'expériences entre les départements de linguistique existant au niveau des réseaux.

S'agissant à nouveau du projet "Création et Traduction", les conclusions du second comité ad hoc chargé de sa mise en forme, comme il a été signalé plus haut, sont les suivantes :

Ce projet vise à promouvoir les langues africaines par des concours littéraires.

Ces concours auront pour centres d'intérêt des domaines aussi variés que le roman, la nouvelle, le théâtre, la poésie etc...

Les concours de création en langues nationales intéressent tous les Etats, dans la mesure où les textes écrits révèleront et fixeront les acquis culturels des peuples qui utilisent ces langues.

Ils sont nécessaires dans la mesure également où les textes retenus et qui ont trait aux réalités socio-culturels d'un état donné pourront favoriser les échanges interculturels dans la perspective d'un dialogue efficace des cultures.

C'est pourquoi, l'Agence se devra de soutenir les concours en tenant compte de la politique linguistique de chaque état membre.

En conséquence, il sera demandé à chaque Etat et par an, l'organisation du concours littéraire dans une langue.

Si un Etat choisit une langue d'inter communication qui couvre plusieurs autres Etats, cette langue ne sera plus reprise pour les prochaines années et le concours sera ouvert à tous les nationaux où cette langue est parlée.

Compte tenu de ses moyens, l'ACCT attribuera un prix symbolique aux ouvrages retenus par le jury international et s'engagera à éditer les meilleurs ouvrages.

Par contre, les Etats qui s'engagent dans la politique de valorisation des langues et cultures nationales doivent pouvoir dégager des crédits pour assurer l'édition et la diffusion des autres documents retenus comme meilleurs au plan national.

Le jury national proposera au jury international le meilleur ouvrage retenu par lui.

Le jury international statuera alors sur l'ensemble des meilleurs ouvrages nationaux à travers des traductions.

Avant l'édition, on aura envisagé des solutions aux questions liées aux droits d'auteurs.

Au terme du concours annuel, il sera organisé un atelier international des auteurs pour l'initiation aux techniques de création. Cet atelier sera organisé par l'ACCT sur proposition de la coordination régionale du projet création - traduction.

A l'issue de l'examen de ces projets et conformément au programme adopté, les trois commissions créées se sont mises à pied d'oeuvre pour l'étude approfondie des projets ci-après:

- "Description systématique" et "Esquisses linguistiques"
- "Dictionnaires monolingues" et "Lexiques spécialisés"
- Dynamique des langues et des sociétés.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository** **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHT

1984

# Techniques des coordonnateurs charges des projets regionaux de cooperation linguistiques

CELHTO

CELHTO

http://archives.au.int/handle/123456789/1685

*Downloaded from African Union Common Repository*